Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

AEK GAU ESKOLAK

Marengo Karrika 22
64100 BAIONA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30/09/2021

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AEK relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ces appréciations ont porté spécifiquement sur la cohérence d'ensemble des comptes présentés par le Président et plus précisément sur :

- La perception et l'utilisation des subventions
- Le contrôle interne relatif aux procédures de trésorerie
- Les conclusions du contrôle URSSAF
- L'évolution de l'activité

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à disposition aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anglet,
Le 14 janvier 2022
En trois exemplaires originaux

L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes



BILAN SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK
Edition du : 01/10/2020 au 30/09/2021 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 au mois

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		net	N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	145 817	135 601	10 216	12 374	- Réserve légale		
Immobilisations financières	24 117		24 117	24 117	- Réserves réglementées		
TOTAL I	**169 934**	**135 601**	**34 333**	**36 491**	- Autres	348 959	363 967
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(19 341)	(15 008)
Marchandises					Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	700	Provisions réglementées		
					TOTAL I	**329 619**	**348 959**
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	73 555	85 503
Clients et comptes rattachés	136 941		136 941	153 134	Dettes		
Autres	360 620		360 620	196 128	Emprunts et dettes assimilées	46 615	246 000
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	380	380
Disponibilités (autres que caisse)	394 757		394 757	788 208			
Caisse	4 221		4 221	6 752	Fournisseurs et comptes rattachés	40 799	67 870
					Autres	193 614	212 839
TOTAL II	**897 239**		**897 239**	**1 144 921**	**TOTAL III**	**281 408**	**527 088**
Charges constatées d'avance (III)	4 458		4 458	4 391	Produits constatés d'avance (IV)	251 448	224 252
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 071 631**	**135 601**	**936 030**	**1 185 803**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**936 030**	**1 185 803**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK
Edition du : 01/10/2020 au 30/09/2021 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 au mois

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	787 552	729 201
Achats d'approvisionnement	5 227	23 466	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	258 018	227 244	Subventions d'exploitation	694 911	667 213
Impôts, taxes et versements assimilés	97 641	88 641	Autres produits	164 888	143 097
Rémunération du personnel	993 194	916 904	PRODUITS FINANCIERS	23 011	32 980
Charges sociales	245 126	230 596			
Dotations aux amortissements	7 225	7 396			
Dotations aux provisions	73 555	85 503			
Autres charges	351	705			
CHARGES FINANCIERES	793	9			
TOTAL (I)	**1 681 130**	**1 580 464**	**TOTAL (I)**	**1 670 361**	**1 572 490**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	29 311	18 057	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	23 740	15 523
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	3 000	4 500			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 713 441**	**1 603 021**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 694 101**	**1 588 013**
BENEFICE OU PERTE	(19 341)	(15 008)			
TOTAL GENERAL	**1 694 101**	**1 588 013**	**TOTAL GENERAL**	**1 694 101**	**1 588 013**

© Sage

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 936 030 €

Le résultat net comptable est une perte de 19 341 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 janvier 2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du traitement de la subvention attribuée par l'Office Public de la Langue Basque Euskara, celle-ci étant maintenant attribuée en totalité pour l'exercice en cours.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes, de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance,l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

IE

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Actif immobilisé les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1 - Immobilisations brutes = 169 934 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	140 750	5 067		145 817
Immobilisations financières	24 117			24 117
TOTAL	164 867	5 067		169 934

2.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 135 601 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	128 376	7 225		135 601
Immobilisations financières				
TOTAL	128 376	7 225		135 601

2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Constructions	11 844	10 454	1 390	
Bulego materiala	116 219	109 082	7 137	
Altzariak	17 754	16 065	1 689	
Immobilisations financières	24 117		24 117	
TOTAL	169 934	135 601	34 333	

2.1.4 - Etat des créances = 901 697 €

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	34 333		34 333
Actif circulant & charges d'avance	901 697	901 697	
TOTAL	936 030	901 697	34 333

IE

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

3 -NOTES SUR LE BILAN PASSIF

La provision de 73 555 € concerne les indemnités de fin de carrière.

3.1 -Etat des dettes = 532 856 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	46 615	3 833	42 782	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	41 179	41 179		
Dettes fiscales & sociales	192 494	192 494		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 120	1 120		
Produits constatés d'avance	251 448	251 448		
TOTAL	532 856	490 074	42 782	

Le PGE de 246 000 € obtenu courant 2020 devait faire l'objet d'un choix de remboursement courant mai 2021, Aek a opté pour un remboursement de 200 000 €. Après capitalisation des intérêts, le capital à rembourser au 30/09/2021 s'établit à 46 615 €, qui sera remboursé en capital avec un différé de un an soit les premiers remboursements en capital à partir de juin 2022.

3.2 -Charges à payer par postes du bilan = 281 408 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. De crédit	46 615
Avances et acomptes	380
Fournisseurs	40 799
Dettes fiscales et sociales	192 494
Autres dettes	1 120
TOTAL	281 408

3.3 -Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	251 448
TOTAL	251 448

Les produits constatés d'avance correspondent à la part de subventions attribuée pour l'exercice 2021-2022

12

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

4 -DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'ndépendance des exercices.

4.1 – Charges à payer = 141 040 €

Charges à payer	Montant
Dettes fourniseurs et comptes rattachés :	
Fourn factures non parvenues (408100)	5 335
Dettes fiscales et sociales	
Pers congés à payer (428200)	91 489
Autres charges à payer (438200)	31 963
AGEFIPH	2 600
Taxe Habitation	6 653
IS	3 000
TOTAL	141 040

4.2 – Charges constatées d'avance = 4 458 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	4 458
TOTAL	4 458

5- NOTES SUR LA SITUATION LIEE AU COVID

Cette deuxième année de covid a eu moins d'impact que la première

1E

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / périodes Durée de l'exercice	**30/09/2021 12 mois**	**30/09/2020 12 mois**	**30/09/2019 12 mois**	**30/09/2018 12 mois**	**30/09/2017 12 mois**
I- **Situation financière en fin d'exercice**					
a) Capital social					
II– **Résultat global des opérations effectives**					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	787 552	729 201	985 187	873 560	942 112
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-19 341	-15 008	53 319	63 492	66 090
b) Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	-19 341	-15 008	53 319	63 492	66 090
III- **Personnel**					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	993 194	916 904	1 077 148	881 046	910 911
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, Œuvres sociales...)	245 126	230 596	303 437	295 102	248 481

IE

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 Aux comptes annuels présentée en €

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par AEK	Cautions et avals donnés par AEK	C.A. HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par AEK dans l'ex.
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)	21 000	142 845	100					263 084	50 002	20 000

12